



18 rue rue du Pont 33410 CADILLAC
Code Naf : 913 E
n° siret : 408 704 575 00047

Tél : 05 56 62 91 35
Fax : 05 56 62 90 49

les contacts à la fnACG
le bureau • fnacg@fnacg.org
le secrétariat • contact@fnacg.org

www.fnacg.org

ENGAGEMENT DE LA FÉDÉRATION

- Soutient, défend et représente ses adhérents
- Fait en sorte d'être accessible financièrement à tous les architectes
- Reconnaît et prend en compte les spécificités de tous les groupements ou personnes morales exerçant le métier de contractant général
- Propose des solutions d'amélioration de l'exercice de la profession et les met en pratique
- Met tout en œuvre pour fédérer les groupes de contractants généraux existant hors la fnACG.
- Incite ses membres à la formation permanente, en dehors du stage de formation préliminaire
- Assure en permanence la promotion de la profession
- Edite les outils légaux et appropriés à l'exercice du métier d'ACG.
- Innove en matière d'événements médiatiques
- Organise la confraternité et la convivialité
- Participe et soutient le SNACG

CHARTRE FEDERALE

ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

DEVOIRS FÉDÉRAUX

- RESPECTE LES DIFFÉRENTES FORMES D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE CONTRACTANT GÉNÉRAL PRATIQUÉES PAR LES ARCHITECTES FÉDÉRÉS.
- PARTICIPE ACTIVEMENT À LA PROTECTION COLLECTIVE DU CONCEPT
- SE MOBILISE POUR LA RÉUSSITE DES ACTIONS FÉDÉRALES ET POUR SOUTENIR CHACUN DE SES CONFRÈRES ADHÉRENTS
- UTILISE LES OUTILS LÉGAUX ÉDITÉS PAR LA FÉDÉRATION
- AFFIRME SON APPARTENANCE FÉDÉRALE PAR UN LOGO CLAIR SE RÉFÉRANT À LA fnACG
- S'OBLIGE À PARTICIPER À L'AG ANNUELLE (PARTICIPATION OBLIGATOIRE LORSQUE LA CONTRIBUTION EST INFÉRIEURE À 80,- € HT)
- PAIE SA COTISATION DANS LES DÉLAIS FIXÉS PAR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR
- SE CONFORME SANS RESTRICTION AUX STATUTS FÉDÉRAUX ET AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DEVOIRS PROFESSIONNELS

- SATISFAIT SES CLIENTS
- MET AU SERVICE DE SES CLIENTS TOUT SON TALENT D'ARCHITECTE EN RESPECTANT ET EN MAÎTRISANT LES COÛTS
- RESPECTE LES SOUS-TRAITANTS ET LES FIDÉLISE
- ASSURE UN SERVICE APRÈS VENTE
- OFFRE À SES CLIENTS TOUTES GARANTIES LÉGALES
- UTILISE LE SERVICE « CONSEIL JURIDIQUE »
- S'EFFORCE D'ÊTRE UN ACTEUR SOCIAL IRRÉPROCHABLE
- SE MOBILISE POUR DÉFENDRE L'ARCHITECTURE

DEVOIRS CONFRATERNELS

- EST ACTIF LORS DES RÉUNIONS DE TRAVAIL AUXQUELLES IL PARTICIPE AVEC ASSIDUITÉ
- SE REGROUPE EN RÉGION OU SECTEUR DANS LE CADRE D'ENTITÉ D'INTERVENTION ET ACTIONS COMMUNES
- ÉCHANGE SON SAVOIR-FAIRE ET PARTAGE SON EXPÉRIENCE
- SE COMPORTE AVEC CONFRATERNITÉ ET CONVIVIALITÉ

NOM ET SIGNATURE DE L'ADHÉRENT

LE REPRÉSENTANT FÉDÉRAL
DATE :